

# Examens pour gardes-malades

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des soins à domicile, ne pourra jamais être utilement préparée dans un grand hôpital; le milieu, la direction, la surveillance, la discipline d'une école lui sont indispensables pour qu'elle puisse apprendre et comprendre les innombrables petits riens qui peuvent arriver à la rendre admissible dans l'intimité de la famille du malade.

Il y a et il y aura toujours un certain nombre de cas qui devront être hospitalisés: les contagieux, les aliénés, les grands opérés; mais les autres, qui sont et seront toujours le grand nombre, ceux-là doivent pouvoir être soignés, veillés, dirigés, conduits, conseillés, réconfortés par une gardemalade entendue, ayant appris à obéir au médecin de la famille du patient.

#### *Conclusion.*

Nous nous réjouissons de voir — dans ce dernier quart de siècle — les écoles de gardemalades surgir de tous côtés;

dans ce domaine il n'y a pas encore de concurrence véritable, l'offre dépasse, et pour longtemps encore, la demande.

Les sœurs de charité sont des auxiliaires précieux, les samaritaines ou dames volontaires qui s'appellent volontiers de la Croix-Rouge, lors même que les sœurs et les professionnelles sont des Croix-Rouge de la première heure, sont plus qu'utiles, elles sont nécessaires; mais la gardemalade de vocation deviendra toujours plus, lorsqu'elle aura un diplôme à présenter, la personne de confiance à laquelle le médecin, comme le chirurgien, pourront confier la direction d'un traitement dans l'intervalle de leurs visites.

Nous avons constaté en France, à plusieurs reprises pendant la dernière guerre, que ces trois catégories d'assistantes situées chacune à sa véritable place, peuvent vivre ensemble dans la meilleure harmonie et pour le plus grand bien de tous.

---

## Alliance suisse des samaritains

L'assemblée des délégués aura lieu à Interlaken, les 11 et 12 juin. Nous recommandons à nos membres de noter cette date et de réserver ces journées, car nous aimerions pouvoir compter sur une nombreuse participation.

Avec nos meilleures salutations,

Olten, le 15 mars 1921.

Le président central: **A. Rauber.**

---

## Examens pour gardes-malades

Les inscriptions pour le prochain examen qui aura lieu fin mai ou au commencement de juin doivent être adressées avant le 15 avril au président de la commission soussignée. A chaque demande d'inscription doivent être joints: une histoire résumée de la vie du candidat, écrite par lui-même, les certificats authentiques (ou copies légalisées) concernant le temps d'études, la finance d'inscription de 30 fr. pour Suisses, 45 fr. pour des étrangers.

Les candidats seront avisés ultérieurement de la date et du lieu des examens.

Berne (Schwanengasse 9), le 15 mars 1921.

Le président de la Commission d'examens:

**D<sup>r</sup> C. Ischer.**

---